

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/55

Incorporation à titre gratuit des parcelles AD118, AE6 et AK96

Le Maire indique au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir les parcelles dans le tableau ci-dessous pour une superficie totale de 2160 m². Ces parcelles seront intégrées aux espaces verts de la Commune.

N° PARCELLE	CONTENANCE
AK 96	128 m ²
AE 6	1820 m ²
AD 118	212 m ²
TOTAL	2160 m ²

Cette acquisition par la Commune auprès des consorts BERNATAS serait acceptée par ces derniers à titre gratuit.

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine aménagement le 29 octobre 2025,

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AD 118 – AE 6 et AK 96 pour une superficie totale de 2160 m² appartenant aux consorts BERNATAS à titre gratuit,

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

